

La Gazette des Comores

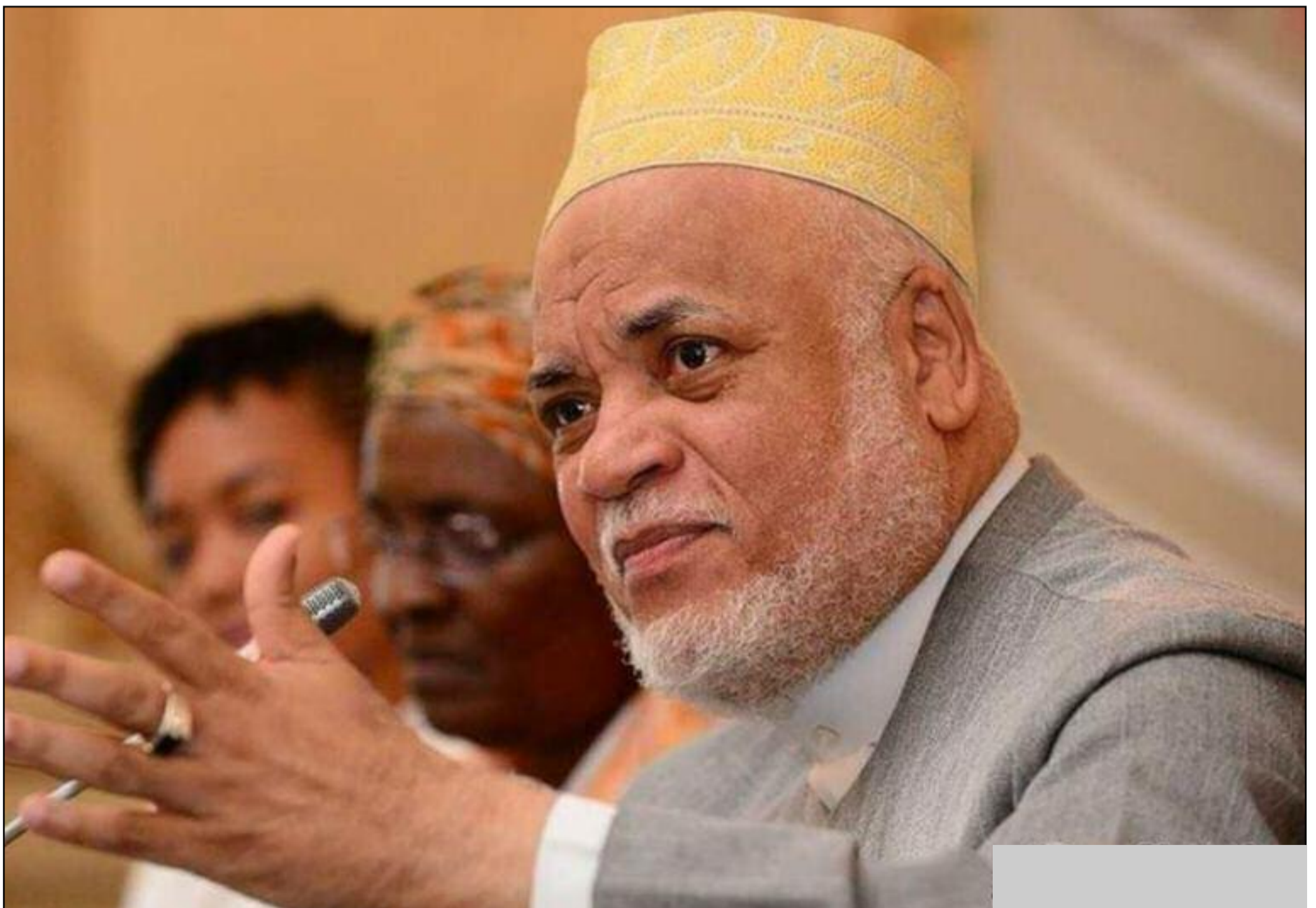
*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3649 - Vendredi 05 Juin 2020 - Prix : 200 Fc

AFFAIRE CITOYENNETÉ ÉCONOMIQUE

Sambi prend Azali à témoin



DIRECTION DE L'UNION DES MECK

Assoumany Aboudou cède le fauteuil à Ahamada Said

A la tête de l'Union des Meck depuis près de 16 ans, Assoumany Aboudou, directeur général de cette institution financière décentralisée laisse la place à Ahamada Said Bahassane. Fervent travailleur, l'ancien directeur général a reçu les honneurs de tout le personnel de l'Union des Meck. Fier de ce qui a été fait au sein du réseau, Assoumany Aboudou a dépassé le cap des objectifs du projet qui était de limiter les Mutuelles d'Épargne et de Crédit ya Komor (Meck) à 12 structures.



Union des Meck.

« Nous avons réussi à maintenir ce que nous avons hérité, [...] à consolider ce que nous avons hérité du projet ». C'est par ces mots qu'Assoumany Aboudou se félicite du travail accompli le long des 16 années à la tête de l'Union des Meck. Technicien du secteur financier notamment en finance publique, le directeur sortant de l'Union des Meck a su solidifier l'institution qui, à ce jour « attise l'appétit des autres

institutions de la place ». « Les comoriens ont vu ce que donnent les Meck et continuent à en demander mais aussi il faut éviter de voir trop gros », dit-il car « si on regarde le porte feuille de crédit à risque que nous avons hérité en 2004 et le niveau qu'il a atteint aujourd'hui, je pense que beaucoup de travail a été exécuté, du chemin a été parcouru

mais beaucoup reste à faire également ».

Fonctionnaire de l'administration nationale pendant 20 ans, puis expert en finance publique, Assoumany Aboudou sort par la grande porte car remercié de tous. Son départ ne laisse pas en lui une amertume car « convaincu et confiant » de son successeur « de

par son expérience ». « Ahamada Said arrivera à impulser davantage le réseau Meck à des niveaux auxquels nous ne nous attendions pas encore et j'en reste convaincu », espère le directeur sortant.

Avec plus de 122 900 membres, plus de 25,9 milliards KMF d'encours de crédit et plus de 33,2 milliards KMF d'épargne, le réseau Meck est de plus en plus solide. Ces chiffres et ce travail réalisés laisse à prétendre que le successeur d'Assoumany Aboudou a du pain sur la planche. Pour rassurer ses collaborateurs, Ahamada Said, s'appuyant sur le changement entrepris par son prédécesseur, promet de placer son mandat sous le signe de la modernisation. « Je n'aurais d'autres ambitions que de rendre service à nos adhérents », promet-il tout confiant. Devant tous les partenaires du réseau, Ahamada Said Bahassane rassure son ouverture et son accessibilité à tous ses collaborateurs.

« Nous savons tous, d'une manière ou d'une autre, que le secteur financier comorien arrive au

terme d'un grand changement. Un changement de l'environnement économique et social mais aussi réglementaire », soutient-il en précisant qu'aucun ne peut se renfermer en soi. De cette volonté, le nouveau boss de l'Union des Meck pense à une nouvelle façon de servir les adhérents. « Ces derniers exigent, désormais, de service financier de proximité à des moindres coups avec des modes de paiement numériques, faciles, sûrs et fiables accessibles partout où ils se trouvent », dit-il.

Pour sa part, le président du conseil d'administration, Anli Mahmoud salue les efforts fournis par Assoumany Aboudou pendant son passage à la tête de l'Union des Meck, en le rendant fort, dynamique mais surtout un leader incontesté. Au nouveau directeur, Anli Mahmoud se dit convaincu qu'il (Ahamada Said) est à la hauteur de hisser ce réseau, qui leur est si cher, encore plus loin.

A.O Yazid

CRISE ÉNERGÉTIQUE AUX COMORES

Dr Karihila se demande à quand l'Etat va en finir avec cette situation

Dans un communiqué de presse, le Dr Karihila, ancien bras droit du président Azali Assoumani accuse l'actuel gouvernement d'avoir échoué sur la question énergétique. Ce dernier s'interroge sur l'utilisation réelle de l'aide financière de 7 milliards de francs comoriens de Sharjah destinée à réhabiliter le service énergétique aux Comores.

Suite à l'incident survenu sur le réseau électrique d'Oichili, Dimani, Domba, Hamahamet et Mboinkou, Dr Hamidou Karihila

n'a pas mis du temps à réagir. Cet ancien bras droit du président Azali Assoumani regrette que cet acte révèle encore plus la gravité de la crise énergétique que traverse le pays depuis plus de vingt ans. D'après ce candidat malheureux aux élections 2019, cette crise bouleverse le quotidien des comoriens qui vivent au rythme des délestages et souvent de pénuries de cette ressource vitale pour le développement socio-économique du pays.

« Cette crise reflète l'opacité avec laquelle le régime gère les affaires publiques, plus particulière-

ment ce service stratégique en matière de développement. Cette gestion chaotique conduit le régime à se réfugier dans le système de délestage pour masquer son échec à alimenter la population en eau et en électricité, au point de provoquer cet incident malheureux qui a failli entraîner le pays dans la violence », lit-on dans un communiqué. L'ancien ambassadeur a rappelé que l'énergie était l'une des promesses de campagne d'Azali en 2016, après celle du plein-emploi.

Suite à cette crise énergétique, le peuple comorien ne cesse de s'inter-

roger sur l'utilisation réelle de l'aide financière de 15 millions d'euros soit 7 milliards de francs comoriens de Sharjah destinée à réhabiliter le service énergétique aux Comores. « Au regard des délestages et des pénuries électriques fréquentes, cette aide n'a pas été utilisée aux fins escomptées. Or, en gaspillant cette aide financière, non seulement que le régime laisse la population comorienne dans l'obscurité, mais, il la prive de ses activités socio-économiques, en réduisant son pouvoir d'achat et en augmentant les privations sociales », constate-t-il avant d'ajouter que « les

difficultés avec lesquelles la population vit cette période de confinement dû à la Covid-19 sans eau et sans électricité, ainsi que le jeûne du mois de ramadan, sans que le régime ne manifeste le moindre intérêt à résoudre ce problème, nous pousse à dire cela ». D'après lui, la prochaine mandature aura donc un grand défi à relever à savoir rechercher dans l'urgence les voies et moyens de fournir à la population de l'eau et de l'électricité en permanence, pour relancer la croissance économique.

Ibnou M. Abdou

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LA CULTURE

L'heure est à la rescousse

L'impact de la Covid-19 au niveau des arts et de la culture se fait ressentir sur le plan national. Raison pour laquelle, le CCAC-Mavuna en partenariat avec la direction des arts et de la culture et l'UNESCO lance une enquête d'évaluation sur les impacts de la pandémie aux Comores. Un exercice qui, effectué par les acteurs culturels eux-mêmes, va permettre d'énumérer, répertorier et lancer une dynamique de soutien au monde des arts et de la culture.

Le secteur de la culture est l'un des plus impactés par la pandémie de la Covid-19. Aux Comores comme dans tous les autres pays du monde, plusieurs activités culturelles, des sites du patrimoine, des musées, des théâtres et toutes institutions ont mis la clé sous le paillason. La continuité de l'activité des artistes, des industries créatives et du tourisme culturel est donc en péril car aucune

mobilité n'est possible et cela impacte sur les économies liées à ce secteur.

Afin d'y remédier et trouver des solutions, des pays développés et soucieux du secteur culturel prennent des mesures de soutien et de relance des arts, des lettres, de la culture et des industries créatives. Aux Comores, aucune annonce visant ce volet n'a été annoncée bien que tous les autres secteurs ont fait l'objet de mesures d'accompagnement. Pour lancer une dynamique de soutien au secteur, le Centre de Création Artistique et Culturel des Comores (CCAC-Mavuna) en partenariat avec la direction générale des arts et de la culture et l'UNESCO lancent une enquête « documenter l'impact de la crise du coronavirus » qui sera remise d'ici au 7 juin prochain pour déduire les pertes occasionnées par la crise. Le rapport sera suivi par l'organisation d'un débat national pour identifier les contraintes des

artistes et les mesures à mettre en place.

Par rapport à ce projet en cours, Soumette Ahmed, artiste comédien et président de CCAC-Mavuna salue cette initiative et précise que « à partir de cette enquête, nous pourrions établir un rapport pour évaluer les pertes que les artistes ont subies directement au niveau national mais aussi les structures ». « Tout cela permettra aux décideurs et financeurs d'avoir un œil sur le travail effectué et surtout comprendre qu'il y a des artistes qui ont subi un grand coup », explique Soumette Ahmed.

Ce dernier rappelle que cette enquête sert à évaluer les artistes vivant aux Comores exclusivement bien que les artistes comoriens de l'extérieur comme Eliasse et Ahamada Smith peuvent y contribuer à impulser cette politique. « Il y a ces artistes comoriens qui vivent à l'extérieur mais qui viennent souvent travailler ici en organisant des ateliers et des formations, on leur a



Atelier des artistes au CCAC photo d'archive.

demandé de répondre à l'enquête pour nous aider sur ce qui est du développement de l'art », dit-il.

Du soutien de l'UNESCO, Soumette Ahmed laisse entendre qu'à travers cette enquête et le débat qui viendra par la suite, l'organisation onusienne verra l'importance d'aider le pays dans le secteur car un projet d'appel à candidature a été lancé et des structures et artistes comoriens ont soumis. «

L'UNESCO ne va pas directement investir sur ce qui est encours mais elle va peut-être relayer l'info avec les autres structures pour pouvoir donner une chance à ces projets là », lance-t-il en affirmant qu'à travers ce programme, l'institution onusienne va être attentive car pour la première fois, « elle va voir des artistes impliqués dans le secteur ».

A.O Yazid

AFFAIRE CITOYENNETÉ ÉCONOMIQUE

Sambi prend Azali à témoin

Depuis sa résidence de Voidjou, transformée en prison annexe et où il est détenu depuis deux ans, l'ancien président de l'Union des Comores, Ahmed Abdallah Mohamed Sambi a adressé une lettre officielle au chef de l'État Azali Assoumani. Dans ce long courrier de 12 pages, l'expéditeur dénonce une détention « arbitraire » et qualifie de « tissu de mensonges » le rapport d'enquête parlementaire à l'origine de son placement en mandat de dépôt.

Sambi livre son baroud d'honneur. Deux ans depuis qu'il a été isolé du monde, « détenu contre [son] gré », privé de ses droits fondamentaux, dans sa résidence de Voidjou, transformée en prison annexe, l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi s'est adressé au chef de l'État Azali Assoumani.

L'ancien raïs sort de ses gongs et tape du poing sur la table. Sa détention, dit-il, est « arbitraire et sans motif légal ». Il se sent « séquestré » et « victime de déni de justice flagrant ». Dans ce long courrier qui date du 16 mai et qui n'a atterri aux mains du destinataire que le 29 du même mois selon nos informations, l'homme au turban consacre plus de deux pages pour le

fameux rapport parlementaire sur la citoyenneté économique, qu'il nomme non sans dédain « le rapport Dhoulkamal », truffé de « mensonges, de diffamations et de contre-vérités écrites dans le seul but de nuire à la réputation d'un certain nombre ». « Ce rapport a porté de graves accusations sur moi, sans jamais en fournir la moindre preuve », regrette l'ancien président mis en détention quelques jours après s'être opposé publiquement, en mai 2018, à la réforme constitutionnelle. « On constate que tous les faits sont énoncés sans jamais être prouvés. De plus, les informations non vérifiées sont données par des personnes anonymes, puisque le rapport tait leurs noms, et sont présentées comme des vérités absolues », poursuit-il pour appuyer le manque de crédibilité du document sur lequel le juge s'est basé pour le placer en mandat de dépôt pour détournement de biens publics, faux et usage de faux et forfaiture.

Meurtri, écoeuré et affecté par les conclusions de ce rapport parlementaire, Ahmed Sambi s'interroge sur le supposé pot-de-vin perçu pour « accepter la signature de l'accord sur la citoyenneté économique ». « Le rapport Dhoulkamal se contente d'affirmer cette accusation mensongère sans la moindre preuve. D'ailleurs, l'auteur du rapport



ne semble pas être d'accord avec lui-même sur le montant exact de ce prétendu pot-de-vin puisque le montant change au fur et à mesure de son rapport. Ainsi, à la page 13, Dhoulkamal parle de 105 millions de dollars et à la page 69, il parle de 134 millions de dollars », écrit celui contre qui l'acharnement du régime en place ne fait aucun mystère.

Des accusations sur un détournement de fonds publics, Sambi rappelle que l'argent de cet accord était alimenté dans un compte intitulé « citoyenneté économique » ouvert à la banque centrale des Comores. Un compte dans lequel il n'a jamais eu à s'interférer selon ses affirmations. « Vous êtes bien placé pour le savoir que le président de la

République ne gère jamais directement l'argent public. La signature du président ne permet pas de déplacer des fonds publics », devait-il rappeler à celui à qui il a donné le meilleur de lui-même pour faire élire en 2016. Bien informé sur ce dossier, Sambi rappelle que durant la période allant de 2009 à 2015, ledit compte a été alimenté par l'argent de la citoyenneté économique « à hauteur de 68 milliards 976 millions 043 milles 643 de francs comoriens », et que la somme totale reçue sous son mandat « s'élève à environ 27 milliards ». Plus les 11,8 milliards refusés par la Banque centrale en 2011 et récupérés par le régime d'Ikililou (soit près de 80 milliards en tout).

L'ancien président s'étonne que ce dossier ne concerne que sa mandature alors que la loi « est toujours en vigueur » et que « ce compte bancaire continue à être alimenté par l'argent de la citoyenneté économique issu des renouvellements des passeports économiques... »

L'ancien président s'indigne que la procédure judiciaire sur son affaire soit entachée de nombreuses irrégularités. « Afin de condamner une personne pour un délit commis, il est nécessaire de prouver la caractérisation et l'imputabilité de cette infraction, [...]. Chaque personne reste présumée innocente jusqu'à ce qu'un jugement définitif la condamne pour une infraction. Or, en continuant de me refuser une remise en liberté, la justice comorienne m'a condamné à un emprisonnement à perpétuité, en dehors de tout cadre judiciaire, et en l'absence même de preuves tangibles pour étayer les inculpations », regrette-t-il. A travers ce courrier, l'ancien raïs dit « prendre à témoin » son allié d'autrefois (élections de 2016) et s'en remet à Dieu pour tout ce qui peut lui arriver au vu de son état de santé qui est « fragile et très instable ».

A.O Yazid

SANTÉ:

Le planning familial impacté par la Covid-19

La Covid-19 impacte tous les secteurs et les services de la planification familiale ne fait pas exception. Les sages-femmes notent dans cette période un faible taux de fréquentation des patients.

Dès le début de la déclaration du premier cas de la Covid-19 dans le pays, le nombre

des patientes qui fréquentaient le service de planification familiale a chuté d'une façon considérable. Certaines sages-femmes craignent le pire, laissant entendre une explosion de la natalité dans les années à venir. Le service de PMU de Mboueni ne fait pas l'exception. « Ces derniers temps, la participation avant-épidémie était de 15 à 20 personnes par

jour. Aujourd'hui, le chiffre a chuté. Nous comptons 4 à 6 personnes par jour », a constaté Aminata Said Mchangama, sage-femme du centre hospitalier de Mboueni. Cette même observation va de paire avec le service de planification d'El-Maarouf. Le mois de mai, l'hôpital de référence de l'Union des Comores a enregistré 51 alors qu'en avril, la partici-

pation était de 63 personnes.

Hormis cette régression, les services sont fragilisés ces derniers temps par la rupture ou bien par l'absence des pilules, les implants, les injections, les stérilets et les préservatifs. Aminata Said Mchangama revient sur la question et invite les femmes à ne pas rompre le processus de planification. « Il est vrai que nous avons moins de produits qu'avant et que bientôt nous serons confrontés à une rupture radicale, mais cela n'est pas une raison suffisante de rompre le suivi de consultation », avance-t-elle, avant d'ajouter que « nous sommes là pour conseiller avant toute chose ».

De son côté, la responsable de la planification familiale au niveau national explique que ces ruptures

de stock sont causées par le retard du transport aérien, un problème auquel font face toutes les nations impactées par le Coronavirus. « Nous avons lancé la commande mais nous sommes confrontés à un problème de transport », précise Zainaba Abdou. Et pour remédier à la mauvaise fréquentation du PMU, le ministère de la santé prévoit dans les prochains jours, une campagne de sensibilisation dans les milieux ruraux afin d'inciter les femmes à suivre le processus de planification familiale. Un programme appuyé par des partenaires internationaux, notamment l'UNFPA.

Andjouza Abouheir



Bilan du Covid-19 : Du 2 au 3 juin 2020

- aucun nouveau cas
 - 28 nouveaux guéris
- L'Union des Comores comptabilise:
- 132 cas confirmés dont 41 cas importés
 - 55 guéris
 - 2 décès
- (Source ministère de la Santé)

Lettre Officielle

À Monsieur Azali ASSOUMANI
Président de l'Union des Comores

le 16 mai 2020

Monsieur le Président,

Cela fait deux (2) ans que je suis isolé du monde, détenu contre mon gré à Voidjou, devenu une annexe de la prison de Moroni.

Cela fait ainsi vingt-quatre (24) mois que je suis privé de mes droits les plus fondamentaux, notamment ma liberté d'aller et venir, mon droit à une vie privée et familiale, ma liberté d'expression voire même mon droit à des soins médicaux adéquats.

Cela fait cent quatre (104) semaines que je n'ai ni vu ma femme ni mes enfants, ni mes proches dont certains ont entre temps perdu la vie.

Cela fait sept cent vingt huit (728) jours que je subis humiliation et calomnie. Mon nom et ma réputation ont été salis aux Comores et dans le monde entier.

Cela fait plus de dix sept mille cinq cent (17500) heures que je cumule souffrance morale, physique et économique.

En somme, ce sont deux (2) années pleines de ma vie qui m'ont été volées injustement.

De ce fait, je vous écris cette lettre afin de vous prendre à témoin sur ce que j'ai subi et que je continue à subir, car par dessus tout, je ne le souhaite à personne d'autre sur cette terre.

En outre, la détérioration inquiétante de ma santé ces dix (10) derniers mois conjuguée à l'arrivée de la pandémie mondiale du Covid-19 me poussent à vous écrire cette lettre. En effet, nul ne sait ce que l'avenir nous réserve et par conséquent nous ignorons lequel d'entre nous, simples âmes mortelles, survivra à toutes ces péripéties.

Monsieur le Président,

Sur la résidence surveillée

Le 19 mai 2018, par la signature d'un simple secrétaire général de votre Ministère de l'intérieur, Monsieur Saïd Abdou Djoe, j'ai été placé de façon arbitraire en résidence surveillée pour trouble à l'ordre public. Jusqu'au jour d'aujourd'hui j'ignore les motifs officiels de cette décision liberticide, car malgré les nombreuses requêtes de mes avocats, nous n'avons jamais réussi à avoir des réponses concrètes permettant de justifier cette décision. Ce trouble à l'ordre public imaginaire, monté pour détruire un innocent, risque de faire jurisprudence.

Est-ce le fait que des citoyens aient chanté l'hymne national en chœur en ma présence qui constitue ce trouble à l'ordre public? Entonner l'hymne national en groupe, est-ce une infraction passible de trois (3) mois d'isolement ?

Je ne le pense pas et je reste convaincu qu'aucun être au monde ne puisse se résoudre à considérer que le chant d'un hymne national caractérise un trouble à l'ordre public et conduise à une aussi longue peine de privation de liberté.

Alors que cet emprisonnement n'était ni justifié ni légal, car ne s'appuyant sur aucune décision officielle de justice, les nombreuses saisines de la justice comorienne par mes trois avocats ne m'ont jamais permises de retrouver ma liberté.

Ma famille et mes avocats ont alors saisi le Groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU ainsi que la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de l'Union Africaine pour statuer sur la légalité ou non de mon placement en résidence surveillée.

Ces deux organisations internationales ont indiqué que mon placement en résidence surveillée constituait une détention arbitraire.

En effet, par un avis n°65/2018 de novembre 2018, le Groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU a déclaré que cette « *privation de liberté est arbitraire en ce qu'elle est contraire aux articles 9, 10, 19 et 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme* ». Le Groupe de travail a même indiqué que « *compte tenu de toutes les circonstances de l'espèce, la mesure appropriée consisterait à [m'] accorder le droit d'obtenir réparation, notamment sous la forme d'une indemnisation et d'une garantie de non-répétition* ».

Par la communication n°702/18 de novembre 2018, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de l'Union Africaine a de son côté requis « *des mesures conservatoires pour éviter un préjudice irréparable* ».

C'est la première fois de l'Histoire des Comores que notre pays fut condamné de façon aussi unanime pour des violations des droits de l'Homme.

Malgré ces deux décisions émanant de deux organisations internationales, l'État comorien n'a pas réagi et a continué à me priver de ma liberté.

Pire encore, le 20 août 2018, mon placement en résidence surveillée s'est transformé en une détention provisoire dans le cadre d'une instruction judiciaire sur une affaire surnommée « *dossier de la citoyenneté économique* ».

Monsieur le Président,

Après la libération d'Anjouan, j'ai compris que notre pays avait urgemment besoin de renforcer des relations stratégiques avec des pays puissants afin de favoriser sa reprise économique. En effet, notre pays, qui sortait d'une longue crise séparatiste, se devait de trouver des moyens financiers conséquents pour construire les infrastructures nécessaires à son développement.

C'est pour cette raison que j'ai accepté la requête formulée par les Emirats Arabes Unies, me demandant de saisir les représentants du peuple comorien afin qu'ils autorisent l'octroi de passeports économiques comoriens aux ressortissants bédouins de ce pays.

Permettez-moi d'insister sur le fait que l'octroi de passeports comoriens à ces bédouins est par conséquent le résultat de l'adoption de la loi dite de « *la citoyenneté économique* » votée en séance plénière à l'Assemblée nationale le 27 novembre 2008.

A la suite de l'adoption par le Parlement, j'ai promulgué cette loi le 16 décembre 2008, ce qui a permis son entrée en vigueur. D'ailleurs, rappelez vous que la Cour constitutionnelle, plus haute Cour de Justice du pays, avait été saisie par certains députés afin d'annuler son adoption. La requête de ces députés fut rejetée par la Cour Constitutionnelle qui déclara la loi conforme. D'ailleurs, elle n'a, depuis ce jour, jamais fait l'objet d'une quelconque volonté d'abrogation par l'ensemble des gouvernements qui se sont succédés.

Et comme vous le savez très certainement, l'État comorien continue de bénéficier des retombées financières et diplomatiques de cette loi. Puisque, comme je l'avais prédit, nous constatons que chaque fois que notre pays a besoin d'un quelconque soutien, les Emirats Arabes Unies sont toujours parmi les premiers pays à se manifester et à intervenir justement parce que nos deux pays sont désormais liés par ce projet de la citoyenneté économique.

Monsieur le Président,

Sur le rapport "Dhoukama"

J'étais enthousiaste, comme bon nombre de nos concitoyens, à l'idée qu'une Commission parlementaire puisse réellement enquêter sur l'exécution de ce projet et aider à son amélioration, tout en sanctionnant ceux et celles qui auraient trahi notre pays en le détournant de son objectif. Que des élus du peuple puissent faire le bilan des retombées de cette loi, mais aussi mettent la main sur les supposés réseaux parallèles de trafic de passeport qui ont tant terni l'image de notre pays.

Malheureusement, ce qui semblait être une idée merveilleuse, s'est transformée en une insulte à notre intelligence. Le rapport que je surnomme « *rapport Dhoukama* », du nom de son signataire, à priori signé le 8 décembre 2017, est une succession de mensonges, de diffamations et de contre vérités écrites dans le seul but de nuire à la réputation d'un certain nombre d'entre nous.

En juin 2017, le Parlement comorien a mandaté une Commission d'enquête parlementaire composée de 5 députés afin d'enquêter sur la gestion de cette loi depuis son adoption.

Ainsi à notre grande surprise, un « *rapport* » qui fut d'abord publié sur le réseau social Facebook vous a été présenté et « *officiellement transmis* » sans que ce dernier n'ait été présenté au Parlement et à ses membres.

Ce « *rapport* » qui n'a respecté aucune des procédures de présentation et de transmission au Parlement ne peut en aucun cas être considéré comme un rapport parlementaire officiel.

De plus, trois (3) députés sur les cinq (5), soit 60 % des députés qui ont composé la Commission d'enquête ont écrit une lettre ouverte au Procureur de la République pour lui informer qu'ils n'ont pas eu connaissance de ce rapport, lequel a pourtant été signé de façon abusive en leur nom.

Ce « *rapport* » a porté de graves accusations contre moi, sans jamais en fournir la moindre preuve. D'ailleurs, ce qui me surprend le plus, c'est qu'au lieu de poursuivre l'auteur de ce document, qui a sciemment usurpé l'identité de la Commission d'enquête parlementaire, la justice semble avoir approuvé sa démarche. Et c'est ainsi, sur la base de ce recueil de diffamations et de calomnies infondées, qu'un juge d'instruction a ordonné mon placement en détention provisoire.

Une analyse faite de ce « *rapport* », par le cabinet d'avocat français Ancile Avocats, démontre clairement son manque de sérieux et de crédibilité. On constate que tous les « *faits* » sont énoncés sans jamais être prouvés. De plus, des informations non vérifiées sont données par des personnes anonymes, puisque le « *rapport* » tait leurs noms, et sont présentées comme des vérités absolues.

Assurément, ce rapport présente de nombreuses incohérences dont voici trois (3) illustrations majeures:

-> **à la page 13**, le rapport Dhoukama déclare que des « *autorités émiraties* » auraient indiqué lors d'entretiens, que j'ai reçu un pot-de-vin pour accepter la signature de l'accord sur la citoyenneté économique entre les Comores et les Emirats Arabes Unis.

Or, aucune indication n'est donnée sur la date et le lieu de ces entretiens ayant permis d'avoir cette information. Aucune indication n'est non plus donnée sur l'identité de ces fameuses « *autorités émiraties* », ni leurs noms, ni leurs fonctions.

On pourrait même aller jusqu'à se demander si de tels entretiens ont réellement eu lieu, avant le 10 décembre 2017, entre la Commission d'enquête et des autorités émiraties. Car si tel était le cas, pourquoi les membres de la Commission d'enquête auraient-ils caché l'existence de tels entretiens ?

À quelle date et pour quelle durée la Commission d'enquête s'est-elle rendue aux Emirats Arabes Unis ?

Où sont les preuves pour attester de la réalité de ces entretiens et des révélations faites ?

La Commission parlementaire a-t-elle un enregistrement audio de ces entretiens, comme elle a pris soin d'en faire avec moi lors de nos entretiens ?

Le rapport Dhoukama se contente d'affirmer cette accusation mensongère sans la moindre preuve. D'ailleurs, l'auteur du « *rapport* » ne semble pas être d'accord avec lui-même sur le montant exact de ce prétendu pot-de-vin puisque le montant change au fur et à mesure de son rapport.

Ainsi, **à la page 13**, Dhoukama parle de 105 millions de dollars et **à la page 69**, il parle de 134 millions de dollars.

-> **à la page 30**, Dhoukama indique que la loi dite de la Citoyenneté économique n'a pas été effectivement adoptée et que la publication et l'usage qui en a été fait constitue un pur mensonge d'Etat.

Or, comme tout le monde le sait cette loi a bel et bien été adoptée, promulguée, et elle reste toujours en vigueur à l'instant où je vous écris ces lignes. Ici, Dhoukama joue, avec 10 ans de retard, le rôle de la Cour Constitutionnelle en déclarant invalide une loi votée par les représentants du peuple comorien, et validée par les éminents membres de la Cour Constitutionnelle, avant que je ne la promulgue en ma qualité de Chef d'Etat. Une loi qui est, souvenons-nous, restée en vigueur sans discontinuité depuis 11 ans et sous trois gouvernements successifs dont le vôtre.

Si des malversations ont eu lieu à la suite de mon mandat présidentiel, je ne saurai être tenu pour responsable des actes commis par les équipes de mes successeurs.

ENVIRONNEMENT

Journée Mondiale pour l'Environnement : Le Temps de la Nature

La Journée mondiale de l'environnement a lieu chaque année le 5 juin. C'est la journée phare des Nations Unies pour la promotion de la sensibilisation et de l'action en faveur de l'environnement à l'échelle mondiale. Et chaque journée internationale représente une opportunité d'informer le grand public sur des thèmes liés à des enjeux majeurs comme les droits fondamentaux, le développement durable ou la santé. Ces journées sont l'occasion pour les pouvoirs publics mais aussi la société civile d'organiser des activités de sensibilisation et de mobiliser des ressources.

En ce cette période de pandémie, il convient de nous interroger un peu sur le rôle de la nature dans notre vie. Il a été rappelé que l'émergence de la COVID-19 a mis en évidence le fait que lorsque nous détruisons la biodiversité, nous détruisons le système qui soutient la vie humaine. Plus un écosystème est riche en biodiversité, plus il est difficile pour un agent pathogène de se propager rapidement ou de dominer. La perte de biodiversité offre la possibilité aux agents pathogènes de passer des animaux aux êtres humains.

C'est ainsi qu'en 2016, le

Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) connu actuellement sous le sigle « ONU-Environnement » a signalé que l'augmentation des épidémies de zoonoses dans le monde était un sujet de préoccupation. En effet 75 % des maladies infectieuses émergentes chez l'être humain sont des zoonoses ; et ces zoonoses sont étroitement liées à la santé des écosystèmes.

Et nous savons aussi que les aliments que nous consommons, l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, bon nombre médicaments qui sauvent des vies et le climat qui rend notre planète habitable proviennent tous de la nature. Pour prendre soin de nous-mêmes, nous devons prendre soin d'elle. Aussi, il est temps de nous réveiller. De prendre conscience. D'élever nos voix. Il est temps de reconstruire une meilleure version de notre monde pour les êtres humains et la planète.

Cette année, c'est la Colombie qui accueille la Journée mondiale de l'environnement 2020 en partenariat avec l'Allemagne. Reconnue comme l'un des pays les plus divers au monde et abritant près de 10% de la biodiversité de la planète, la Colombie se classe au premier rang pour la diversité des espèces d'oiseaux et d'orchidées et au deuxième



rang pour ses plantes, papillons, poissons d'eau douce et amphibiens. Le pays possède plusieurs zones de grande diversité biologique dans les écosystèmes andins, dont une grande variété d'espèces endémiques.

Il n'est pas besoin de rappeler que chez nous aussi, nous possédons une richesse sur le plan envi-

ronnementale, qu'il convient de préserver et de gérer rationnellement malgré nos faibles moyens financiers mais cependant avec une société civile jeune et dynamique et totalement engagée pour le bien-être social.

Il s'agit donc pour nos dirigeants d'assurer le leadership et encourager les partenariats en

matière de protection de l'environnement en inspirant, en informant et en permettant à notre population d'améliorer sa qualité de vie sans compromettre celle des générations futures.

Mmagaza

LIBRE OPINION

Jeunes Comoriens ! Et si l'on construisait au lieu de démolir...

" L'homme est le seul être qui éprouve le besoin d'accomplir des actes inutiles "
(lecomte De Nouy, la dignité humaine)

Les événements qui viennent de se dérouler à Koimbani dans la région d'Oichili à la fin de ce mois de ramadan ont été amplement décrits par la presse nationale, commentés devant les places publiques. Ils méritent d'être analysés plus à fond car on peut en tirer des enseignements : ces événements ont pour origine l'absence d'électricité dans la ville de Koimbani. Une altercation entre les agents de la SONELEC et les jeunes de cette ville s'est soldée par une coupure d'électricité depuis déjà trois semaines. Notons par ailleurs que ces jeunes de Koimbani, la ville du grand poète et patriote Mbaé TRAMBWE rejettent toute responsabilité quant à cette affaire et « accusent SONELEC et la Gendarmerie. »

Comment peut-on accepter une désorganisation économique d'une entreprise d'Etat, de faire souffrir moralement et physiquement la population de toute une ville en lui privant de l'électricité pendant des

jours et des jours, pendant des semaines, sans se soucier de la vie des uns des autres, alors que ces gens sont des abonnés permanents et paient leur consommation.

Pourquoi les jeunes à leur tour, se laissent guider par la violence, par le désordre, au lieu de revendiquer leurs droits dans la sérénité et le calme ? Comment laissent-ils éclater cette violence sociale ? Celle-ci revêt des formes multiples, elle apparaît bien avant de se manifester par des désordres physiques. Dès qu'une force, dès qu'un pouvoir, dès qu'un groupe de jeunes se laisse conduire de façon excessive par son intérêt ou sa passion sans égard pour le bien commun, il introduit la violence dans la société ; et, tôt ou tard, il la subira à son tour.

C'est vrai dans telle ou telle ville. Il est normal qu'elle cherche à produire et à maintenir la paix et la sécurité dans son espace, car elle est dans son rôle. Mais si la ville ou le village de telle ou telle région décide de le faire au mépris de la sécu-

rité de ses habitants, ou des conditions de bon voisinage entre deux villages si proches, de l'environnement naturel, bref des intérêts sociaux avec lesquels, la paix et la sécurité sont menacées, ces villes et villages commettront alors une violence sociale qui sera ressentie comme une agression par ceux qui en sont les victimes.

A titre d'exemple, prenez ce qui se passe autour de vous en ce moment dans votre région, dans votre ville ou village ; c'est également vrai des associations des jeunes de toute nature. Qu'elles défendent les intérêts de leurs membres, rien de plus normal. Mais si elles fixent systématiquement des exigences qu'elles savent inacceptables pour l'autre partie, si elles recherchent non le compromis, mis la défaite de l'autre ou la rupture, si pour faire sentir leur puissance, elles tirent avantage de la fragilité des édifices complexes, aux mécanismes délicats, que sont les sociétés traditionnelles, religieuses

comme la notre, fortement influencées par le modernisme européen ou occidental, finissent alors par commettre un acte de violence sociale. Cette dernière n'épargne personne : Toutes les couches sociales sont concernées et les forces de l'ordre seront à leur tour, dépassées par le degré des événements ou des faits divers, qui secouent ou opposent deux associations sportives de deux villages différents ou pire, du même village.

La société comorienne est en droit d'attendre de ces jeunes un comportement modéré et responsable. Il leur revient de préserver les libertés dont ils jouissent en évitant de les miner par les abus de la violence. Je pense (il se pourrait que je me trompe) que pour limiter la violence dans notre pays, il nous faudra tous se demander : jusqu'où ai-je le droit d'y aller ? Nous imposer à nous-mêmes, une autodiscipline. Certes la puissance publique (le pouvoir politique) peut s'opposer aux excès les plus abusifs.

Pour cela, il ne faut pas attendre pour le faire qu'éclatent les désordres physiques. Et qu'on ne se prononce pas en fonction de références politiques : la violence des amis n'est pas recommandable que celle des adversaires ; vis-à-vis de la violence c'est-à-dire de l'excès de l'outrage et de la mesure, de l'égoïsme indifférent à la solidarité, de la politique du pire. L'opinion d'une société démocratique ne doit montrer aucune intelligence, aucune faiblesse.

Elle doit se former un réflexe de répulsion vis-à-vis des visages congestionnés et des voix bordant l'hystérie, comme aussi du vocabulaire de l'outrance et de la menace. Elle doit les blâmer d'où qu'ils viennent et dès qu'ils apparaissent ; c'est ainsi d'elle-même, et en elle-même que notre société défendra sa propre liberté et lui assurera d'être paisible.

Pr Djaffar MMADI,
Universitaire, Ancien Ministre

BASKET-BALL / INTERVIEW, DJINTI AHAMADA

"Un plan d'action ambitieux a pu mobiliser nos athlètes"

Dans l'archipel aux îles de la lune, avant la crise pandémique de la Covid-19, les basketteuses et basketteurs et les jeunes étaient soumis à un programme ambitieux. A Moili, Ndzouani et Ngazidja, les confrontations régionales, rentrant dans le cadre des coupes et du championnat, ont battu leur plein. Djinti Ahamada, secrétaire général de la Fédération comorienne de basket-ball confirme l'application de ce plan d'action. Interview.

Question : Quel était l'état de santé du basket-ball comorien avant la crise du coronavirus ?

Djinti Ahamada : La discipline, féminine et masculine et des jeunes, a été bien relancée. Les quatre précieuses compétitions de l'archipel aux îles de la lune ont animé les parquets du basket-ball. Il s'agit du championnat, coupe de la Ligue, coupe de la Fédération et le basket-ball (3X3) des U18. Je pense que l'état de santé de la discipline était bon et redynamisera cette même cadence dès que les autorités ordonneront le processus du déconfinement. Après

les compétitions insulaires, au menu de la Fcb, la coupe des Comores et les diverses phases nationales.

Question : L'interdiction de tout regroupement, entre autres, sportif, décidée par les autorités ont entraîné la suspension de toutes les compétitions. Comment vos athlètes vivent cette attristante situation ?

DA : C'est dommage que cette crise sanitaire mondiale vient freiner l'élan prometteur amorcé par la Fcb. Les autres fédérations sportives sont aussi endormies. Nos basketteuses, basketteurs et les jeunes se conforment aux exigences des autorités en espérant la maîtrise de cette épidémie très rapidement. Ils ont hâte de reprendre les compétitions.

Question : Avant cette passivité forcée, due au coronavirus, la Fcb avait-elle eu le temps d'appliquer une partie de son plan d'action ?

DA : Au niveau régional, sauf la Coupe des Comores, oui. Les équipes ont pu se confronter dans les autres compétitions. Donc, une par-

tie du plan d'action a pu mobiliser nos basketteuses, basketteurs et les jeunes avant le covid-19.

Question : Traditionnellement, quel genre de difficulté handicape le programme de la Fcb ?

DA : Le principal problème qui secoue notre fédération réside dans la timide affiliation des équipes, faute des moyens. La saison sportive dernière, la Fcb a subventionné les équipes championnes régionales. Je suis conscient que malgré ces efforts réconfortant, beaucoup reste à faire. C'est notre préoccupation.

Question : Dans cette période d'inactivité, quels conseils donnez-vous à vos athlète ?

DA : Nous leur demandons, de respecter les mesures barrières anti covid-19, de s'entraîner dans la mesure du possible individuellement pour garder la forme et éviter un lourd engourdissement musculaire. La santé est primordiale. Dans tous les cas, nous croyons toujours pouvoir finir notre plan d'action de l'année en cours, bien entendu avec quelques légères modifications.



Question : Un dernier message?

DA : Nous voudrions rassurer à nos basketteuses, basketteurs et aux jeunes que malgré la crise, la Fcb continue de travailler à distance en préparant les formalités administra-

tives pour les compétitions et, les formations, destinée aux encadreurs techniques, notamment les entraîneurs et les arbitres. Les photo-reporters sont aussi au programme.

Bm Gondet



AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT en vue de la sélection d'un Consultant Individuel pour la « révision et la mise à jour d'un module de cours de formation de la CTOI sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI(Conservation and Management Measures - CMM) (résolutions)»

1. La Commission de l'Océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France/Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses Etats membres. La COI a obtenu un don de la Banque mondiale pour financer le projet SWIOFish Regional (Second South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project). Elle se propose d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat de Consultant Individuel qui assurera la «révision et la mise à jour d'un module de cours de formation de la CTOI sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI (Conservation and Management Measures - CMM) (résolutions)»

2. La mission du consultant est de réviser et de mettre à jour le module de formation de la CTOI relatif à la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion (Conservation and Management Measures - CMM) de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI). Le module de formation se concentre sur la compréhension des CMMs de la CTOI et sur l'adoption de procédures administratives correspondantes.

3. La mission sera effectuée à distance.

4. Le Consultant travaillera sous la supervision de la Commission de l'océan Indien.

5. La durée estimée des prestations est d'environ vingt et un jours.

6. La Commission de l'océan Indien (COI) invite les consultants à manifester leur intérêt pour la fourniture des services décrits ci-dessus. Ils doivent fournir les informations justifiant qu'ils sont en mesure de mettre en œuvre les expertises nécessaires et d'exécuter les prestations en question (curriculum vitae, copie des diplômes et attestations, références concernant l'exécution de contrats analogues, ...).

7. Une version des termes de référence est disponible sur le site web de la Commission de l'océan Indien <https://www.commissionoceanindien.org/sw2-y3-c007/>

8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en version électronique sous format non compressé aux adresses ci-après au plus tard le **mardi 16 juin 2020 à 16 heures 30 minutes** (heures de Maurice GMT+4) : e-mail : innocent.miada@coi-ioc.org ; njiva.r@coi-ioc.org

Référence : « (SW2/Y3-C007) Consultant for the revision and update of an IOTC training course package related to the implementation of the IOTC CMM (Resolutions) »

9. Les consultants individuels seront sélectionnés en accord avec les procédures définies par les Directives de la Banque Mondiale sur la Sélection et l'Emploi des Consultants.

10. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir de plus amples informations auprès de la Commission de l'océan Indien (COI) en envoyant un courriel aux adresses visées au paragraphe 8.